



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 mai 2007, deux jours après l'élection de **Nicolas Sarkozy**, la direction des impôts publiait un rescrit (**RES N°2007/12 (TCA)**) concernant les énergies renouvelables.

Celui-ci stipule que le taux de TVA appliqué pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans le but de vendre l'électricité à EDF sera désormais de 19,6%, même pour les logements de plus de 2 ans, contre 5,5% auparavant. Les conditions économiques pour investir dans le photovoltaïque deviennent nettement moins favorables et ne seront de nouveau accessibles qu'aux populations les plus aisées.

En dépit de tous ses discours et signatures de pactes, tous les moyens sont bons pour la droite, depuis des années et encore aujourd'hui, pour freiner le développement d'une filière hautement porteuse d'innovations, d'emplois (5 fois plus que le nucléaire pour la même énergie produite), et d'espoir pour le futur.

Et ce n'est même pas pour des raisons économiques, car si la France ne respecte pas les objectifs Européens en matière de production d'énergies renouvelables, objectifs qu'elle a ratifiés, elle finira par devoir payer des pénalités.

Tout ceci confirme bien que l'écologie et la défense de l'environnement sont des choses bien trop sérieuses pour être récupérées par n'importe qui et qu'il faut que les Verts soient présents à tous les niveaux pour apporter leur expertise en la matière. Il est indispensable de donner le maximum de poids aux candidats Verts aux prochaines élections législatives.

Le lundi 28 mai 2007, par : **Claude-Marie BENSON**, **Fabienne DECAENS** et **Josiane HOGRAINDLEUR**, candidates des Verts dans l'Aude aux élections législatives.

Contact : David DUMAS (suppléant de Fabienne), joignable au 06 86 48 93 37  
[d.dumas@heliotherma.fr](mailto:d.dumas@heliotherma.fr)

Adresse du rescrit :

<http://doc.impots.gouv.fr/aida/documentationFiscale.html?collection=RES&annee=2007&numero=12>